Chemin du Yané - Grande boucle

Une randonnée proposée par Dill

Une belle boucle avec des sentiers très agréables en lisière de forêt. De beaux panoramas s'offrent à vous dont une superbe vue sur le village de Simorre et son église fortifiée. Sur le circuit, la sculpture de l'artiste japonnais Teruhisa symbolisant le toit.

Durée :	4h35	**Difficulté :**	Moyenne
Distance :	14.02km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	251m	**Moyen de locomotion :**	A pied
Dénivelé négatif :	258m		
Point haut :	304m	**Commune :**	Simorre (32420)
Point bas :	192m		

Description

(**D/A**) Départ de la Place du Foirail à Simorre. Sur le parking, un panneau indique le départ des randonnées, prenez le chemin qui jouxte le fléchage de départ. Suivre ce chemin jusqu'à la patte d'oie.

(**1**) Prendre à droite.

(**2**) Prendre à droite le sentier dans le virage. Suivre ce sentier en lisière de forêt jusqu'à la route D238.

(**3**) Virer à droite. Poursuivre sur cette route et prendre le sentier à gauche avant le passage du ruisseau. Poursuivre sur ce sentier en montée jusqu'à la route D538. Ici, la sculpture de l'artiste japonnais.

(**4**) Tourner à gauche. Sur la route, prendre de suite le chemin qui part à gauche en descente. Au croisement des chemins, virer à droite et poursuivre jusqu'au croisement des routes.

(**5**) Prendre la route à gauche en descente, passer devant la maison Maurel puis poursuivre tout droit en laissant successivement une route qui part à droite, puis une autre qui part à gauche. Poursuivre jusqu'au niveau de la Maison de Jules.

(**6**) Prendre le chemin carrossable qui part à gauche. Rester sur ce chemin jusqu'au niveau d'une nouvelle ferme, prendre le sentier qui part à droite pour contourner cette ferme puis poursuivre sur ce sentier jusqu'à une maison sur la droite. Faire alors un crochet à gauche pour contourner la prairie et retrouver le sentier qui part en face. Rester sur ce sentier jusqu'à la D129.

(**7**) Tourner à gauche. Longer la route sur quelques mètres et prendre le sentier qui part à droite. Poursuivre sur ce sentier jusqu'à la route D234. Bifurquer à droite et poursuivre sur plusieurs dizaines de mètres.

(**8**) Emprunter le sentier qui part à gauche. Poursuivre jusqu'à la crête puis prendre le chemin carrossable tout droit jusqu'au Moulin de Laurio.

(**9**) Dans le virage de la route qui part à droite, prendre le sentier en face. Suivre ce sentier jusqu'à la route bitumée et continuer en face.

(**10**) Au croisement, prendre la route qui part à gauche. Poursuivre sur cette route qui prend un premier virage à gauche, puis un virage à droite.

(**11**) Dans ce virage, s'engager dans le sentier qui part en face. Poursuivre sur ce sentier jusqu'à un chemin carrossable.

(**12**) Bifurquer à droite. Poursuivre sur ce chemin, passer le Pont de la Paisselle sur la Gimone et continuer jusqu'à l'entrée du

Points de passages

D/A **Place du Foirail**
N 43.449175° / E 0.733926° - alt. 201m - km 0

1 **Patte d'oie, à droite**
N 43.4413° / E 0.735932° - alt. 203m - km 0.97

2 **Virage, sentier à droite**
N 43.438184° / E 0.733636° - alt. 219m - km 1.38

3 **Croisement D238. Croix de Higuès**
N 43.430268° / E 0.736061° - alt. 205m - km 2.46

4 **Croisement D538. Croix du Tupé**
N 43.424518° / E 0.734537° - alt. 226m - km 3.33

5 **Croisement, à gauche**
N 43.423451° / E 0.748968° - alt. 303m - km 4.97

6 **Maison de Jules, chemin à gauche**
N 43.42903° / E 0.750352° - alt. 281m - km 5.62

7 **Arrivée sur D129**
N 43.44693° / E 0.743037° - alt. 205m - km 8.24

8 **D234. Sentier à gauche**
N 43.450536° / E 0.74662° - alt. 206m - km 8.9

9 **Moulin de Laurio, sentier en face**
N 43.457047° / E 0.754238° - alt. 290m - km 10.03

10 **Route à gauche**
N 43.465832° / E 0.753873° - alt. 235m - km 11.07

11 **Sentier en face**
N 43.465271° / E 0.748702° - alt. 197m - km 11.56

12 **Voie carrossable, à droite**
N 43.458667° / E 0.74353° - alt. 199m - km 12.48

13 **Entrée du village tout droit**
N 43.452219° / E 0.736406° - alt. 197m - km 13.5

D/A **Place du Foirail**
N 43.449088° / E 0.733896° - alt. 201m - km 14.02

Copie, vente et diffusion interdites - FMLr2INz

village de Simorre.

(**13**) Traverser le village tout droit, passer à côté de l'église et poursuivre tout droit jusqu'au croisement en T avec le Boulevard du Barry. Tourner à droite et aller jusqu'à la Place du Foirail (**D/A**).

Informations pratiques

Prévoir la carte du circuit, le balisage peut être manquant à certains points.

A proximité

Le Yané de l'artiste japonnais Teruhisa.

Le village de Simorre et son église fortifiée.

Panoramas sur la chaîne des Pyrénées par temps clair.
Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-chemin-du-yane-grande-boucle/

Copie, vente et diffusion interdites - FMLr2INz

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

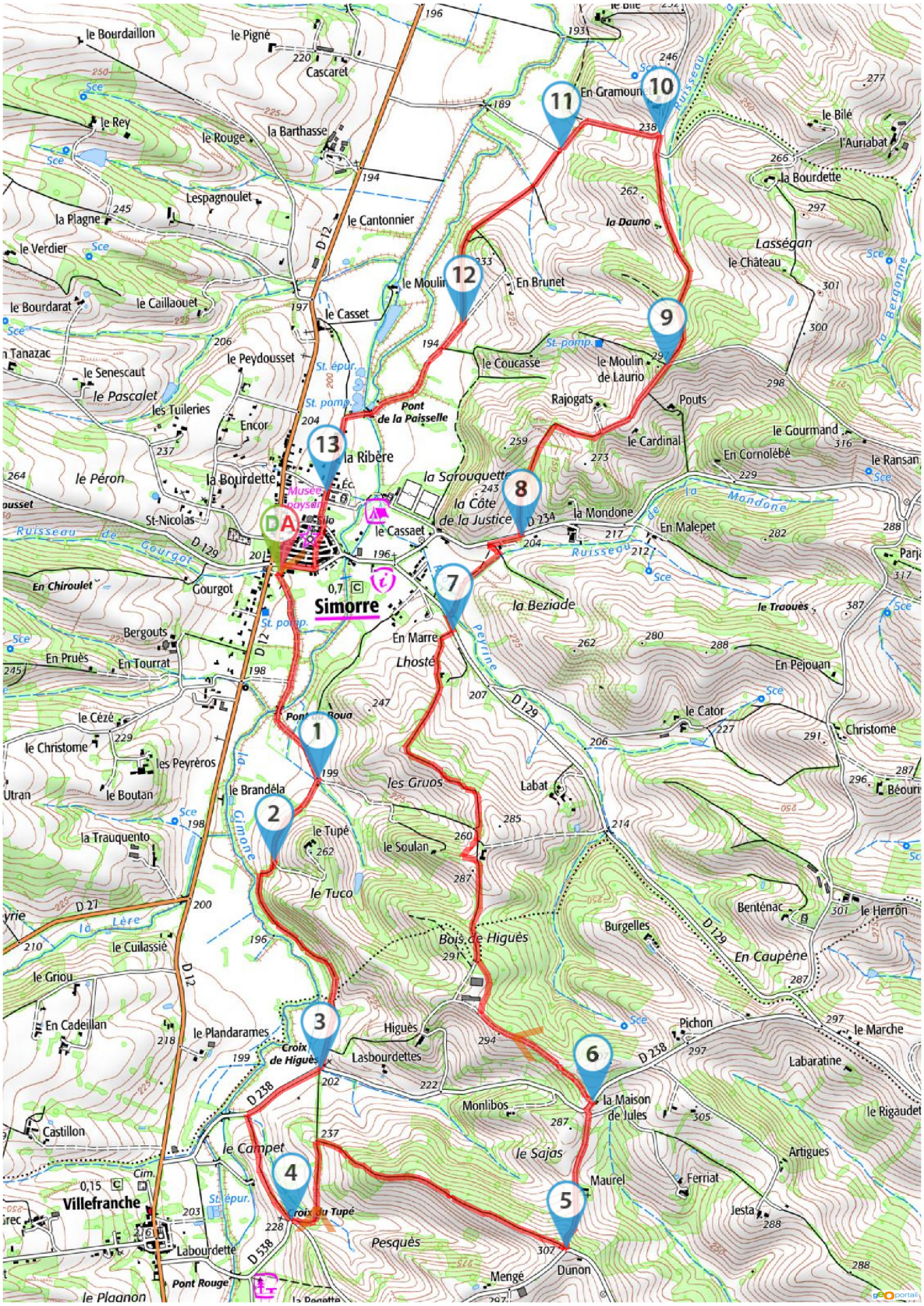

©2019 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas etre tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

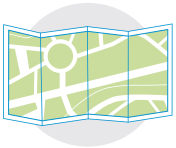

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

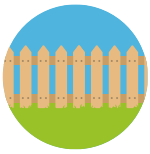

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

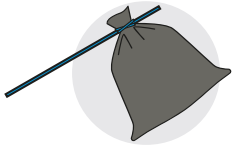

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.